



Direction générale

Bienvenue au CHUV

Informations pratiques
pour les patient-e-s adultes
et leurs proches





08

Bâtiment hospitalier principal

SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Message du Directeur général | 5 |
| Plan et accès à la Cité hospitalière du Bugnon | 7 |
| Bien préparer votre séjour : que prendre avec vous ? | 13 |
| Les points forts de votre prise en charge | 17 |
| Votre arrivée au CHUV | 25 |
| Votre séjour | 29 |
| Vos visites | 33 |
| Boutiques et services | 37 |
| Aides et droits | 43 |
| Recherche, enseignement et relève | 55 |
| Votre départ : quelles suites à votre hospitalisation ? | 61 |
| Légendes des images | Volet |
| Adresses utiles | Dos |

La brochure « Bienvenue au CHUV » est également disponible au format électronique en version française et anglaise sur le site www.chuv.ch, rubrique *Patients et familles*.



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chère Madame, Cher Monsieur, Chères patientes, Chers patients,

Dans les circonstances qui rendent votre hospitalisation nécessaire, nous tenons tout d'abord à vous assurer de notre soutien et à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez.

Cette brochure vous donne des informations qui vous seront utiles pendant votre séjour. Les collaboratrices et les collaborateurs du CHUV sont naturellement à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Nous avons à cœur de vous offrir la meilleure information possible sur les raisons qui vous conduisent à être hospitalisé-e au CHUV.

De même que nous avons placé en tête de nos priorités de vous accueillir au mieux, nous sommes soucieux de vous fournir des prestations de qualité et un environnement aussi agréable que possible. En étant hospitalisé-e dans un établissement universitaire, vous serez traité-e par des professionnels qui ont également pour mission de contribuer à la formation de la relève ainsi qu'au développement de la recherche.

Les connaissances et les moyens médico-techniques dont le CHUV vous fait bénéficier s'intègrent dans un vaste réseau de soins, auquel participent notamment votre médecin traitant, les soins à domicile, les centres de traitement et de réadaptation (CTR), et les établissements médico-sociaux (EMS).

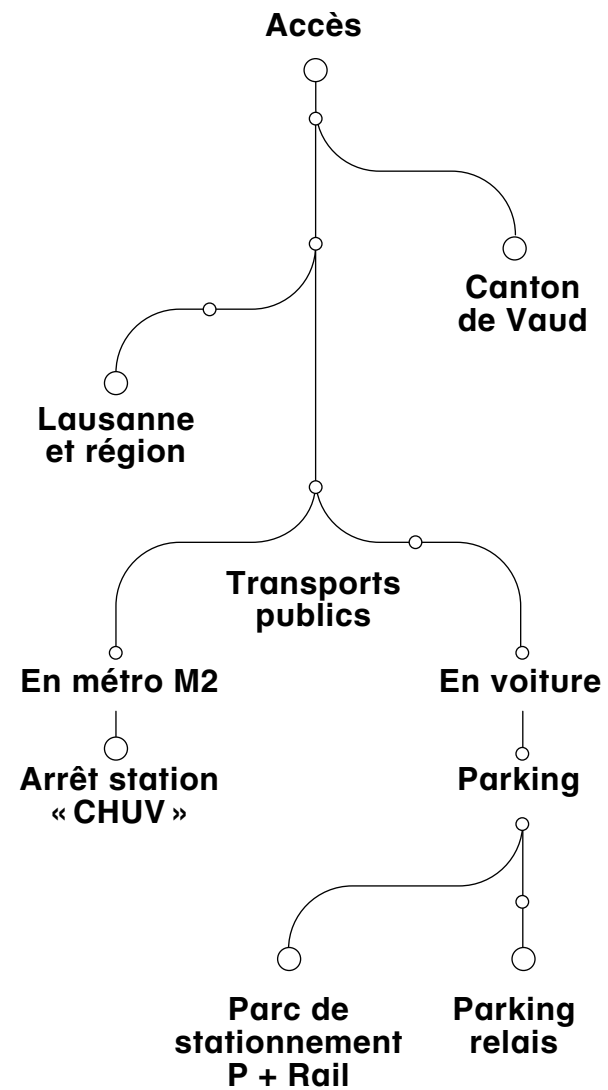
Avec nos partenaires, nous cherchons à vous assurer une prise en charge optimale dans le cadre des limites et des contraintes qui sont les nôtres. Nous comptons sur votre collaboration et espérons vous satisfaire, vous et vos proches.

En vous présentant nos meilleurs vœux, nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, à nos sentiments dévoués.







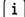








Pierre-François Leyvraz
Directeur général

Plan de la Cité hospitalière du Bugnon



PLAN DE LA CITÉ HOSPITALIÈRE DU BUGNON

Les informations contenues dans cette brochure ne concernent que la Cité hospitalière du Bugnon, et uniquement les patient-e-s adultes.

- | | | |
|---|---|--|
|  Principaux bâtiments de soins |  Accès principaux / handicapés |  Parking des hôpitaux |
|  Autres bâtiments |  Accueil / Information |  Parking handicapés |
|  Routes principales |  Auditorioires |  Livraisons |
|  Liaisons piétonnières |  Garderie |  Stations M2 |
| | |  Cafétérias |



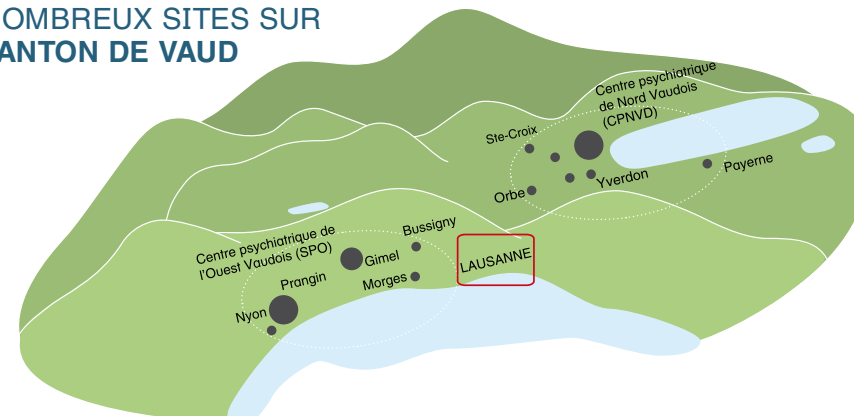
INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

La brochure d'accueil spécifique aux unités du Département médico-chirurgical de pédiatrie, concernant enfants et adolescents, peut être demandée à l'adresse dmcp@chuv.ch. Celles concernant le Département de psychiatrie, secteurs Centre (Lausanne et sa région) et Nord (Yverdon et Ste-Croix, Orbe et Vallée de Joux, Payerne) sont disponibles sur le site www.chuv.ch/psychiatrie, rubrique *Accueil du patient*. La brochure spécifique au Centre universitaire de traitement et de réadaptation gériatrique (CUTR Sylvana) d'Epalinges est, quant à elle, à disposition sur le site www.geriatrie-chuv.ch, rubrique *Espace patients*.

DE NOMBREUX ÉTABLISSEMENTS SUR LAUSANNE ET SA RÉGION



DE NOMBREUX SITES SUR LE CANTON DE VAUD



ACCÈS PAR LES TRANSPORTS PUBLICS : MÉTRO M2, STATION « CHUV »

Depuis la gare de Lausanne ou le parking relais d'Ouchy, prendre le métro en direction des Croisettes ou Sallaz. Depuis le parking relais de Vennes, prendre le métro en direction d'Ouchy. Depuis les parkings relais de Valmont et Feuillère, prendre le bus 41, descendre à la station Sallaz, puis le métro M2 en direction d'Ouchy.

ACCÈS EN VOITURE

Depuis l'autoroute, prendre la sortie « Lausanne-Vennes/Hôpitaux » et descendre la route de Berne. Le parcours jusqu'au CHUV est indiqué.

PARKING

Les possibilités de parcage autour de la Cité hospitalière du Bugnon sont réduites. La seule possibilité de parcage à l'intérieur de la Cité hospitalière est le Parking des hôpitaux SA.

La Cité hospitalière bénéficie également d'un parking vélo, de places réservées aux personnes souffrant de handicap et de places de parc pour les client-e-s de la société Mobility.

Le Parking des hôpitaux SA n'est pas géré par le CHUV. Il est indépendant et appartient à la société PMS (Parking management services SA). Ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il propose 493 places payantes.

La Direction générale du CHUV a décidé d'offrir un soutien financier ciblé, concernant les frais de parking, pour soulager les patient-e-s en situation particulière, sous certaines conditions. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au personnel soignant.

PARKING RELAIS

En dehors de la Cité hospitalière, vous pouvez laisser votre voiture aux parkings relais de Vennes, Ouchy, Valmont et Feuillère, et vous rendre au CHUV en métro M2.

PARC DE STATIONNEMENT P+RAIL

Vous pouvez parquer votre voiture dans un parc de stationnement P+Rail dans la gare la plus proche de chez vous et faire ensuite le trajet en train. Depuis la gare de Lausanne, vous pouvez prendre le métro M2 en direction de Croisettes et descendre à la station « CHUV ».





**Documents
administratifs
indispensables**

Autres documents

**Bien préparer
votre séjour :
que prendre
avec vous ?**

Médicaments

**Effets
personnels**

**Recommandations pour :
argent, bijoux, valeurs**

Avant d'être admis-e dans les différents services de l'hôpital, il s'agit de ne rien oublier à la maison, pour que votre arrivée au CHUV se passe dans les meilleures conditions.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS INDISPENSABLES

À votre admission à l'hôpital, nous vous remercions de présenter les documents suivants afin d'enregistrer votre entrée :

- la lettre de convocation établie par votre médecin ou par l'hôpital
- votre carte d'assurance
- une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis de séjour suisse) ou document d'état civil (livret ou certificat de famille)
- les documents d'état civil lors d'un accouchement
- si votre hospitalisation relève d'une décision de l'assurance invalidité (AI), munissez-vous de la décision de cet organisme
- des garanties financières, si votre couverture d'assurance est insuffisante ou si vous n'êtes pas domicilié-e en Suisse
- si vous avez effectué un versement financier en rapport avec votre future hospitalisation dans un délai de moins de 10 jours, munissez-vous du récépissé de cette transaction bancaire

Avec votre convocation, vous avez également reçu un questionnaire, à compléter ou à corriger si nécessaire, ainsi qu'un document sur les conditions d'hospitalisation au cas où vous souhaitez bénéficier de prestations hospitalières complémentaires (choix du médecin, chambre à un ou deux lits).

Nous vous conseillons vivement de renvoyer ce questionnaire et ce document signés **avant** le jour de votre hospitalisation. Ainsi faites à l'avance, les formalités d'admission seront plus rapides le jour de votre arrivée.

AUTRES DOCUMENTS

Pensez à remplir et apporter le **questionnaire médical d'admission** envoyé par certains services avant votre hospitalisation. Afin de garantir que vous soyez pris en charge au mieux, il est important de répondre de manière claire et complète aux questions posées. En cas de doute, n'hésitez pas à en parler au médecin lors de votre hospitalisation.

Pensez également au **questionnaire d'admission au CHUV** que vous avez reçu avec la lettre de convocation. Nous vous remercions de répondre précisément aux questions administratives posées et de corriger, si nécessaire, les informations vous concernant.

N'oubliez pas de prendre avec vous les **documents médicaux** susceptibles de faciliter votre traitement (éventuellement la feuille de consentement à l'intervention que vous auriez reçue de votre médecin) ou d'éviter des examens inutiles (radiographies, résultats d'examens de laboratoire récents, carte de groupe sanguin, carnet de suivi de diabète ou traitement anticoagulant, l'éventuelle prescription de votre médecin si vous devez suivre un régime diététique).

MÉDICAMENTS

Il est important que vous apportiez les médicaments que vous prenez régulièrement, dans leur emballage d'origine. Ils pourraient être utilisés les premières 24 heures de votre hospitalisation, pour ne pas interrompre votre traitement au cas où ils ne seraient pas disponibles immédiatement au CHUV. Le solde vous sera intégralement rendu à votre sortie de l'hôpital. L'équipe médico-soignante mettra à votre disposition à l'hôpital les médicaments liés à la pathologie dont vous souffrez.

EFFETS PERSONNELS

Pensez à emporter avec vous un nécessaire de toilette, une robe de chambre, des pantoufles, vos lunettes, vos prothèses auditives, de quoi vous divertir : lecture, jeux, etc.

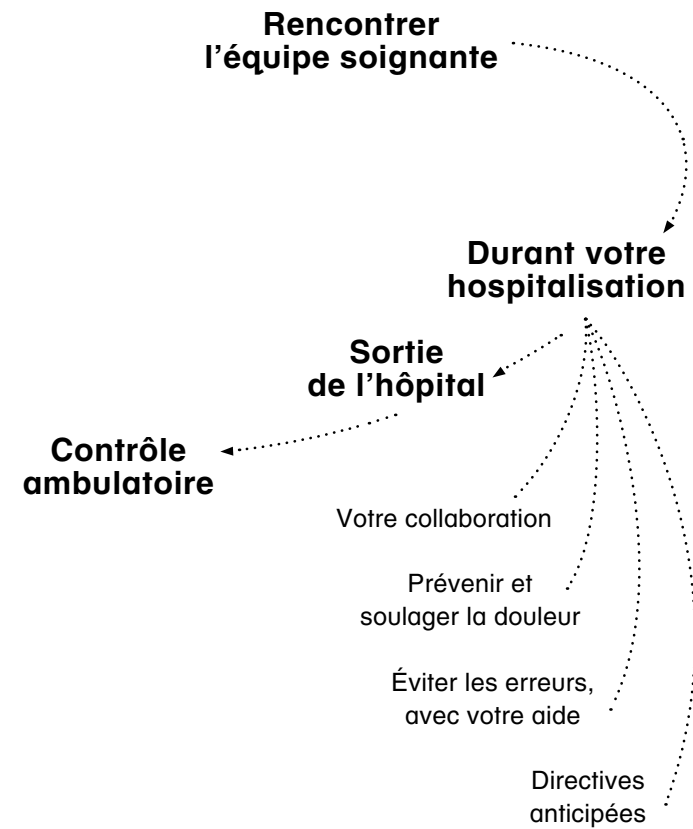
RECOMMANDATIONS POUR : ARGENT, BIJOUX, VALEURS

Lors de votre hospitalisation, il vous est conseillé de ne pas garder de sommes d'argent importantes sur vous, ni d'objets de valeur. Vous avez la possibilité de les déposer, contre quittance, auprès du personnel soignant du service dans lequel vous êtes hospitalisé-e. Sans un dépôt dûment fait, la responsabilité du CHUV n'est pas engagée en cas de vol ou de perte.

En cas de changement de bâtiment en cours d'hospitalisation, votre dépôt vous suivra automatiquement.

N'oubliez pas de suivre les instructions médicales que vous avez éventuellement reçues, comme par exemple d'être à jeun à votre arrivée !

Les points forts de votre prise en charge



Afin de vous préparer au mieux à votre future hospitalisation, nous vous invitons à découvrir la prise en charge dont vous bénéficierez, depuis votre accueil dans un service d'hospitalisation jusqu'à votre sortie de l'hôpital.

RENCONTRER L'ÉQUIPE SOIGNANTE

Si des consultations préopératoires sont indiquées, vous rencontrerez un médecin qui procèdera à un examen clinique et vous questionnera sur votre situation médicale. Il prendra note des examens que vous avez déjà effectués et en programmera d'autres si nécessaire. Il vous expliquera les modalités de votre traitement, ses avantages, ses risques et les suites prévisibles.

Le jour de votre hospitalisation, vous serez accueilli-e dans le service d'hospitalisation. Vous recevrez alors rapidement les indications qui vous permettront de trouver vos marques, ranger vos affaires personnelles ou utiliser les appareils à votre disposition. Afin de garantir un suivi rigoureux de votre prise en charge, un bracelet d'identification sera posé à votre poignet.

Médecins et infirmières du service viendront à votre rencontre et procèderont à la vérification de votre état de santé. Pour bien vous soigner, il est important de vous connaître, raison pour laquelle les professionnels sont amenés à vous poser passablement de questions à ce moment-là. Pour vous, c'est aussi l'opportunité d'évoquer vos attentes et interrogations, de même que toute information susceptible d'orienter les décisions concernant votre santé.

Pour bien vous soigner, il est important de vous connaître.

DURANT VOTRE HOSPITALISATION

Une relation mutuelle respectueuse et courtoise contribue au développement d'une prise en charge de qualité.

VOTRE COLLABORATION

Notre préoccupation de vous soigner serait vouée à l'échec sans une relation de confiance réciproque qui contribue à la qualité de la relation thérapeutique. Cette relation dépend d'un esprit de dialogue réciproque et de la participation active du ou de la patient-e. Il vous incombe ainsi d'informer les professionnels de la santé dans la mesure du possible sur la maladie et sur les éventuels traitements reçus et de suivre le traitement prescrit une fois celui-ci accepté. Le personnel médical vous informera des avantages et inconvénients (ou risques) liés aux examens et traitements proposés. Il répondra à vos questions et vous demandera de confirmer votre accord par écrit en cas d'actes invasifs.

PRÉVENIR ET SOULAGER LA DOULEUR

**Souffrez-vous de douleur ?
Craignez-vous d'avoir mal lors d'un examen ou suite à une intervention ?**

La prise en charge de la douleur est au centre de nos préoccupations. Parce qu'il n'est point de soins de qualité sans prise en compte du confort de la personne soignée, parce que la douleur devient inutile après avoir joué son rôle de signal d'alarme, nous portons une attention particulière aux questions d'antalgie.

Comme n'importe quel autre symptôme désagréable ou occasionnant une souffrance, la douleur doit être traitée. Un vaste éventail de moyens de traitement existe, mis en œuvre par des professionnels compétents. Tous les médecins et soignants de notre hôpital ont pour mission de soulager vos douleurs. Ils mettront tout en œuvre pour atteindre cet objectif. Toutefois, plusieurs étapes, essais ou ajustements sont parfois nécessaires pour parvenir à vous soulager de manière satisfaisante. Si votre situation nécessite une prise en charge spécialisée, les médecins et soignants feront alors appel aux structures expertes de notre institution.



Vous êtes l'expert de vos symptômes.

Parler de votre douleur avec les professionnels permettra d'orienter les choix thérapeutiques et seule son évaluation répétée permet d'ajuster le traitement sur mesure : vous êtes l'expert de vos symptômes.

En complément des réponses que vous pourrez obtenir directement auprès des professionnels qui s'occupent de vous, d'autres mesures peuvent contribuer à vous soulager.

Une brochure intitulée « **Vous avez mal ? Agissons ensemble !** » est à votre disposition gratuitement sur simple demande auprès des soignants du service où vous êtes soigné-e. Vous y découvrirez les principales causes de la douleur et les grandes familles de traitement, ainsi que de précieux conseils pour communiquer avec les professionnels ou agir sur les facteurs qui exacerbent la douleur.

Le Centre d'antalgie du CHUV se compose de médecins anesthésistes, psychiatres, psychologues et infirmier-e-s spécialisé-e-s. Ensemble, dans les situations où la douleur ne peut pas être soulagée par les traitements habituellement dispensés, ils sont en mesure d'examiner la meilleure manière de vous traiter. Cette équipe intervient en ambulatoire ou durant l'hospitalisation, à la demande de votre médecin traitant ou, si vous séjournez au CHUV, du médecin du service dans lequel vous êtes hospitalisé-e.

En participant ainsi, vous nous aidez à améliorer encore la prise en charge de la douleur à l'hôpital.

Photo : Echelle des visages

D'autres outils d'évaluation de la douleur pourront vous être proposés, selon l'avis des soignants.

ÉVITER LES ERREURS, AVEC VOTRE AIDE¹

Comme vous, nous souhaitons que votre séjour à l'hôpital se passe bien. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour qu'aucune erreur ne soit commise lors de votre traitement. Malgré cela, à l'hôpital, des erreurs peuvent se produire comme partout où des êtres humains travaillent.

Que vous soyez vous-même hospitalisé-e ou que vous accompagniez votre enfant ou un proche, vous pouvez contribuer au bon déroulement du séjour au CHUV.

Plus la communication passera entre vous et nous, plus votre sécurité sera assurée à l'hôpital.

N'hésitez donc pas à nous signaler, en tout temps, vos éventuelles allergies, votre traitement habituel, vos doutes ou inquiétudes, ainsi que l'apparition de nouveaux symptômes. Demandez-nous les informations dont vous avez besoin sur les prestations qui vous sont proposées (examens, médicaments, interventions ou opérations, préparation en vue de la sortie). Vous nous aiderez ainsi à diminuer les risques d'infection, de confusion ou d'erreur.

Nous aspirons à comprendre au mieux les circonstances qui vous conduisent à être hospitalisé-e.

¹ Source : Brochure « Éviter les erreurs – avec votre aide », Fondation pour la sécurité des patients.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

En fonction de votre situation et de votre vécu, vous pouvez être amené-e à vous interroger et à vous exprimer sur vos valeurs et vos préférences en lien avec les soins.

Vous pouvez le faire par oral ou par écrit en rédigeant vos directives anticipées. Par ce texte, vous avez la possibilité d'aborder par exemple votre souhait ou refus de certains traitements et/ou interventions chirurgicales, l'attitude à observer en cas d'arrêt cardio-respiratoire et les mesures de réanimation à entreprendre le cas échéant, et de désigner un représentant thérapeutique ou les personnes auxquelles communiquer des informations médicales. Les souhaits de traitements exprimés dans vos directives anticipées sont suivis dans la mesure où ils sont médicalement indiqués. En l'absence de telles instructions et si vous n'êtes pas en mesure de donner votre avis, le médecin intervient en cas d'urgence vitale selon votre intérêt présumé et sa déontologie.

N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous souhaitez.

SORTIE DE L'HÔPITAL

L'organisation de la sortie de notre établissement se prépare dès votre arrivée et sera réévaluée tout au long de votre séjour. Pour faciliter votre retour à domicile, nous nous assurerons que vous bénéficiez de l'aide requise (transport, repas à domicile, etc.) et que votre traitement ne soit pas interrompu (soins à domicile, médicaments, etc.). Si votre état de santé ne permet pas un retour à domicile, nous vous orienterons vers la destination la plus adaptée à vos besoins.

CONTRÔLE AMBULATOIRE

Un rendez-vous à la consultation ambulatoire de votre médecin, afin de contrôler l'évolution de votre état de santé, vous sera également proposé si nécessaire, en accord avec votre médecin traitant.



Votre arrivée au CHUV

Accueil

**Formalités
d'admission**

Mesures de discrétion

Interprètes

Proches et familles

**Les professionnels du CHUV :
comment les reconnaître ?**

ACCUEIL

Les collaborateurs de l'institution s'engagent à vous accueillir, ainsi que vos proches, avec professionnalisme et respect. Ils veillent à vous écouter, à vous informer et à vous orienter, dans leur domaine de compétences, de façon claire, précise et adaptée.

FORMALITÉS D'ADMISSION

Vous avez reçu une convocation émanant du service médical dans lequel vous serez hospitalisé-e. Celle-ci vous indique dans quel bâtiment et à quel étage vous devez vous rendre.

La majorité des convocations vous demande de vous rendre dans le bâtiment hospitalier principal, aux « Admissions »**X**. Vous pouvez y adresser toutes vos questions. Si, depuis votre dernier séjour, vous avez changé d'assurance maladie, d'adresse ou de nom, merci de le signaler.

Après les formalités d'enregistrement, vous serez conduit-e à votre chambre.

MESURES DE DISCRÉTION

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée à un tiers, dites-le à nos collaborateurs lors des formalités d'admission. L'information de votre hospitalisation restera confidentielle, ce qui signifie qu'aucun renseignement sur votre présence ne sera transmis à l'accueil, à la centrale téléphonique, à la poste ou à un quelconque tiers, y compris votre famille. Dès lors, vous ne pourrez pas recevoir de fleurs ni de courrier.

INTERPRÈTES

Si vous êtes sourd-e ou malentendant-e ou si vous avez des difficultés à vous exprimer en français, vous pouvez bénéficier de l'aide d'un-e interprète, qui interviendra pour traduire soit la langue des signes, soit une langue étrangère. Il est possible de faire appel à des interprètes au sein de l'institution, auquel cas le service est fourni par un-e collaborateur-trice, ou des interprètes externes et spécialisé-e-s.

PROCHES ET FAMILLES

Les ami-es-e et la famille sont les bienvenu-e-s pour vous accompagner au CHUV. Durant les examens, on leur demandera de rester dans la salle d'attente, à moins qu'il y ait des raisons spécifiques pour vous accompagner. N'hésitez pas à poser vos questions au personnel soignant.



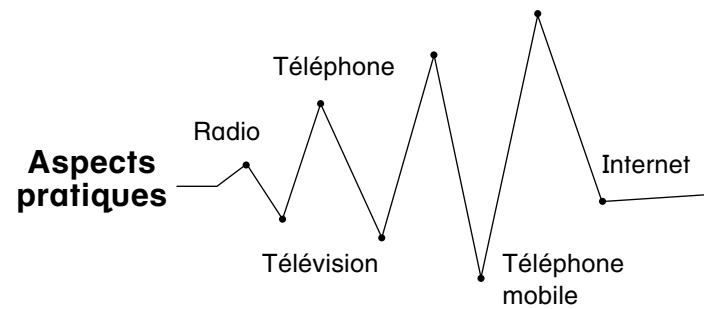
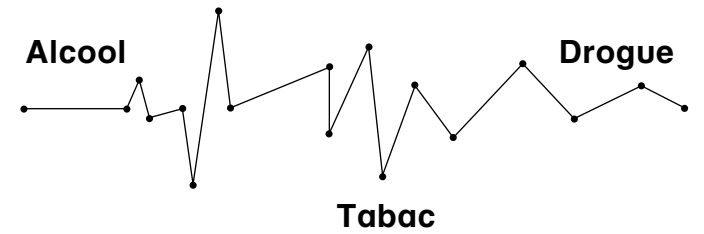
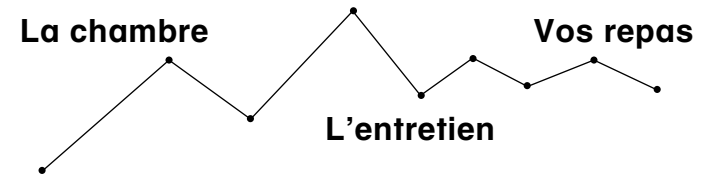
LES PROFESSIONNELS DU CHUV : COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

Durant votre hospitalisation, vous rencontrerez un grand nombre de collaborateurs de l'hôpital. Tous portent un badge d'identification. Sur chaque badge, une bande de couleur vous permet de distinguer à quel groupe professionnel appartient celui qui le porte.

| | |
|--------|---|
| Rouge | Médecin |
| Bleu | Infirmier-ère diplômé-e et sage-femme |
| Orange | Infirmier-ère assistant-e, assistant-e en soins et santé communautaire, nurse |
| Jaune | Aide soignant-e certifié-e, employé-e d'hôpital attribué-e aux soins infirmiers |
| Vert | Physiothérapeute, ergothérapeute, technicien-ne de radiologie médicale, diététicien-ne, laborantin-e, pharmacien-ne, technicien-ne en salle d'opération, technicien-ne en analyse biomédicale |
| Gris | Personnel administratif, aumônerie, service social |
| Brun | Personnel de la logistique : service de maison, ateliers, transports, cuisines, jardins |
| Mauve | Etudiant-e, élève, apprenti-e, stagiaire |
| Noir | Direction générale, personnel des départements et des directions |
| Blanc | Bénévole et mandataire |



Votre séjour



LA CHAMBRE

Votre séjour dans une chambre à un ou plusieurs lits dépend de votre couverture d'assurance, de votre état de santé ainsi que des places disponibles. Si vous êtes au bénéfice de l'assurance de base, vous serez logé-e dans une chambre comprenant entre deux et cinq lits.

L'assurance complémentaire privée ou semi-privée donne la possibilité de choisir un médecin cadre du CHUV. Le CHUV s'efforce d'assurer l'hospitalisation privée (chambre à un lit) ou semi-privée (chambre à deux lits). Cependant, la disponibilité de ce type de chambre ne peut pas être garantie.

L'ENTRETIEN

Tout le linge nécessaire durant votre séjour est fourni et entretenu par nos soins: draps, chemises d'hôpital, linges, à l'exception de peignoirs qui peuvent être fournis sur demande. En revanche, l'entretien de votre linge privé n'est pas assuré par l'hôpital.

VOS REPAS

En qualité de spécialiste de l'alimentation santé associée au plaisir, le Service de la restauration et l'Unité de nutrition clinique mettent tout en œuvre pour faire du repas un moment privilégié dans votre journée.

Des collaborateurs du CHUV appelé-e-s « référents alimentation » ont été spécialement formé-e-s pour vous aider à composer vos repas.

Si vous n'avez pas de régime particulier, vous avez le choix, pour le repas de midi, entre trois menus: équilibre, découverte, végétarien, et une carte avec des spécialités.

Un menu léger ou la carte vous sont proposés pour le repas du soir.

Si un régime vous est prescrit par votre médecin, il ne vous est pas possible de choisir votre menu, mais vous recevrez des mets adaptés à vos besoins.

Votre chambre est entretenue quotidiennement par le personnel du Service de maison.

N'hésitez pas à signaler aux « référents alimentation » les aliments que vous ne consommez pas afin que le service puisse personnaliser vos repas.

ALCOOL

La consommation de boissons alcoolisées pouvant interagir avec votre traitement, nous vous conseillons de vous abstenir de consommer de l'alcool durant votre hospitalisation ou de demander l'accord du médecin. Dans certains cas, l'alcool est strictement interdit pour des raisons médicales et de risques d'interaction avec des médicaments.

TABAC

Comme dans tous les autres établissements publics du canton de Vaud, il est interdit de fumer dans les bâtiments et locaux du CHUV (Loi du 23 juin 2009 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics – LIFLP, RSV 800.02).

Les patient-e-s fumeur-euse-s peuvent solliciter des informations et conseils auprès du personnel soignant.

DROGUES

La consommation de drogues illicites est interdite au CHUV. Si vous êtes concerné-e par cette question, parlez-en au médecin qui s'occupe de vous.

ASPECTS PRATIQUES

RADIO

Chaque lit est équipé d'une radio. Cette radio diffuse également les programmes du CHUV: informations, concerts, services religieux.

TÉLÉPHONE MOBILE

Nous attirons votre attention sur les risques potentiellement graves causés par l'utilisation de votre téléphone mobile à moins d'un mètre de certains appareils ou dispositifs médicaux. Des interférences sont en effet possibles pouvant altérer leur bon fonctionnement.

TÉLÉVISION - TÉLÉPHONE

En annexe à la brochure, vous trouverez toutes les informations utiles.

INTERNET

Vous pourrez vous connecter directement à internet depuis votre chambre avec votre ordinateur portable ou smartphone équipé d'un accès à internet sans fil (WiFi). Cette prestation est gratuite.

La demande d'accès peut être faite lors de l'admission ou en cours de séjour, auprès du bureau Accueil-admissions ✘. Il vous sera demandé de présenter une pièce d'identité.

✘
VOIR
PLAN

Vos visites



Horaires



**Halte-jeux pour
les enfants**



**Hébergement pour
accompagnants**



**Repas pour les
accompagnants**

HORAIRE GÉNÉRAL DES VISITES

Lorsque l'on est hospitalisé-e, la présence de proches et de visiteur-euse-s, source de réconfort, est très importante. Pour des raisons que vous comprendrez certainement, nous sommes néanmoins contraints de leur fixer un horaire : la planification des traitements et des activités de soins, ainsi que le respect des moments de repos pour le ou la patient-e et ses voisin-e-s de chambre, nous y conduisent tout naturellement.

Les visites sont les bienvenues tous les jours, entre 13h et 20h.

A l'intérieur de ce cadre général, certains services cliniques peuvent avoir des horaires de visite différents. Ceux-ci sont alors indiqués à l'entrée du service. Le personnel soignant est à votre disposition pour toute information concernant ces horaires spécifiques.

Nous remercions par avance les visiteur-euse-s de se présenter en petits groupes de deux à trois personnes maximum pour éviter de perturber les voisins de chambre.

Dans certaines situations, que ce soit à la demande des patient-e-s ou si le traitement l'exige, les visites peuvent être limitées à des personnes définies, voire suspendues. Les soins étant prioritaires, il peut arriver que le ou la patient-e ne soit pas disponible pour les visites.

En cas de visites en dehors des heures officielles, il est demandé aux visiteur-euse-s de s'adresser impérativement au personnel soignant afin d'obtenir une autorisation.

HALTE-JEUX POUR LES ENFANTS

Les visiteur-euse-s ont la possibilité de confier leurs enfants âgés de 0 à 12 ans à la halte-jeux « La récré », située à côté de l'entrée du Parking des hôpitaux SA (tél. +41 (0)21 314 54 15). La halte-jeux accueille les enfants gratuitement, dans la mesure des places disponibles. Celle-ci est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h.

HÉBERGEMENT POUR ACCOMPAGNANTS

Le CHUV dispose de quelques chambres à louer à proximité de la Cité hospitalière.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au Bureau d'hébergement de courte durée.

Tél. +41 (0)21 314 52 29

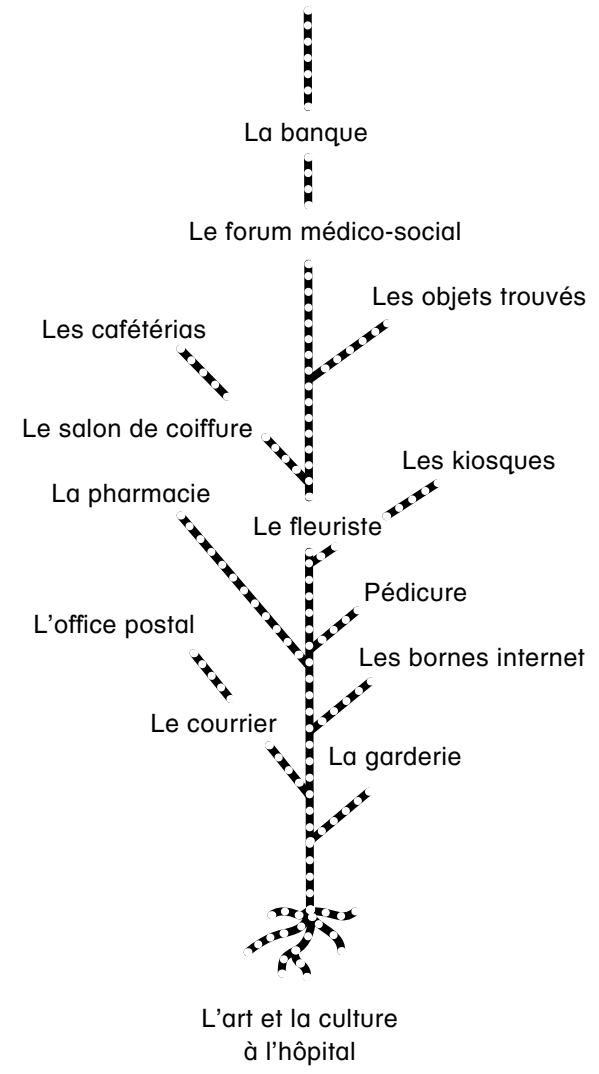
E-mail : prestations.hotelieres@chuv.ch

REPAS POUR LES ACCOMPAGNANTS

Un-e visiteur-euse qui désire manger auprès d'un-e patient-e peut commander un repas depuis la chambre auprès du « référent alimentation ». Les commandes doivent être effectuées avant 6h15 pour le petit-déjeuner, 10h15 pour le repas de midi et 16h15 pour le repas du soir. Les repas des visiteur-euse-s sont facturés au-patient-e, distinctement.



Boutiques et services



LE COURRIER

Vous pouvez recevoir du courrier s'il est envoyé à votre nom, **avec l'indication du service clinique et le numéro de votre chambre** à l'adresse suivante :

CHUV

Rue du Bugnon 46

CH-1011 Lausanne

Le courrier vous est acheminé par le personnel soignant.

L'OFFICE POSTAL

Situé dans le hall du bâtiment principal, il offre toutes les possibilités d'opérations au guichet avec la présence d'un Postomat.

LA BANQUE

La Banque cantonale vaudoise offre un conseil bancaire, le BCVnet, un Bancomat et une assistance pour l'ouverture de compte et le paiement par e-banking. L'agence ne dispose pas d'un guichet mais bénéficie de la présence d'un-e conseiller-ère bancaire.

LES CAFÉTÉRIAS

Des cafétérias proposant des boissons et de la petite restauration sont ouvertes aux patient-e-s, au personnel et au public dans le hall central du bâtiment hospitalier, dans celui de l'Hôpital orthopédique, ainsi que dans celui de la Maternité.

LES KIOSQUES

Deux kiosques sont à votre disposition au CHUV.

Le kiosque du hall principal du bâtiment hospitalier propose une large gamme de journaux, livres, confiseries, loteries, cartes téléphoniques et produits de dépannage.

Le kiosque du hall d'entrée de la Maternité offre un vaste choix de produits et sert de cafétéria avec petite restauration.

Conformément à la politique d'un hôpital sans fumée, les kiosques du CHUV ne vendent pas de tabac ni d'allumettes.

LA PHARMACIE

Une pharmacie publique est à disposition à la Policlinique médicale universitaire (PMU), au 5^e étage – secteur B.

LE SALON DE COIFFURE

Un salon de coiffure dames et messieurs est situé dans le hall principal du bâtiment hospitalier. Vous avez la possibilité de demander un service en chambre à un tarif majoré (service payant).

LE FLEURISTE

Un commerce de fleurs est à disposition dans le hall du bâtiment principal tous les jours de l'année. Le fleuriste livre dans les chambres, ainsi qu'à domicile. Des fleurs sont également en vente au kiosque de la Maternité. Pour des raisons d'hygiène, seules les fleurs coupées sont admises auprès des patients.

PÉDICURE

Vous êtes prié-e de vous adresser à votre infirmier-ère pour prendre rendez-vous (service payant).

LE FORUM MÉDICO-SOCIAL

Des brochures d'information des différentes associations et fondations ayant une action dans le domaine médico-social sont à la disposition du public sur des présentoirs situés à droite de l'entrée principale du bâtiment hospitalier.

LES BORNES INTERNET

Une offre de bornes internet payantes est à disposition des patient-e-s et du public dans le hall du bâtiment hospitalier, situées à l'arrière du forum médico-social.

LA GARDERIE

Une garderie **x** pour les enfants est à disposition gratuitement des visiteur-euse-s et des patient-e-s qui viennent en consultation, dans la mesure des places disponibles.

LES OBJETS TROUVÉS

La gestion des objets trouvés au CHUV est centralisée au bureau d'accueil principal dans le hall du bâtiment hospitalier.

Dans les annexes, vous trouverez tous les détails concernant les heures d'ouverture de ces services de proximité ainsi que différentes offres (télévision, téléphone, internet sans fil) et autres informations.





L'ART ET LA CULTURE À L'HÔPITAL

Ils ont leur place dans un lieu où l'on soigne, bien sûr, mais l'ont-ils aussi où l'on souffre ?

Au CHUV, les expositions, les Rencontres arts et sciences, les soirées Musique & Médecine ouvrent l'hôpital sur la vie culturelle de la cité et permettent à l'art de sortir des lieux professionnels et d'accéder aux lieux publics de l'hôpital.

Pourquoi l'art et la culture à l'hôpital ?

La présence de l'art et la culture répond à une approche globale du ou de la patient-e, dans le respect de sa dimension culturelle et spirituelle.

Si l'art a un rôle à jouer dans la société, il a toute sa place à l'hôpital où nous vivons des moments charnières de notre vie. Cette démarche génère un réseau d'interactions créateur de lien social, tant avec l'extérieur qu'au sein même de l'institution. Elle a le mérite de favoriser un art engagé dans la société en interaction avec notre quotidien. Car l'hôpital est un carrefour de notre société, où convergent tous les milieux sociaux, toutes les nationalités, toutes générations confondues.

Depuis 25 ans, le CHUV organise des expositions avec des artistes de renom, des musées et des écoles d'art dans le hall principal du bâtiment hospitalier, et a constitué une collection qui permet la présence de l'art dans les services.



LOI SUR LA SANTÉ PUBLIQUE (LSP)

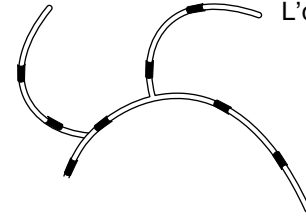
Art. 27 Consentement libre et éclairé

a) Personne capable de discernement

1. Aucun soin ne peut être fourni sans le consentement libre et éclairé du patient concerné capable de discernement, qu'il soit majeur ou mineur.
2. En cas de soins usuels et non invasifs, le consentement du patient peut être tacite.
3. Un patient capable de discernement peut à tout moment refuser ou interrompre des soins ou quitter un établissement. Le professionnel de la santé ou l'établissement concerné a alors le droit de lui demander de confirmer sa décision par écrit après l'avoir clairement informé des risques ainsi encourus. Les dispositions concernant la privation de liberté à des fins d'assistance sont réservées.
4. Un établissement de matériel biologique d'origine humaine ne peut être utilisé qu'aux fins approuvées par la personne concernée et dans le respect de ses droits de la personnalité. Il ne peut en principe être utilisé après utilisation, sous réserve d'une décision contraire de la personne concernée et de la législation suisse et à l'étranger.

Le service social

L'aumônerie œcuménique



L'équipe de bénévolat

Une aide supplémentaire, sur demande

Aides et droits

Utilisation de vos données personnelles

Les droits et devoirs des patients

La Commission d'éthique clinique du CHUV : au service des collaborateur-trice-s et des patient-e-s

UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE, SUR DEMANDE

LE SERVICE SOCIAL

Le service social est à votre disposition pour vous aider, en toute discrétion, à résoudre des problèmes administratifs, d'assurances, financiers, juridiques, familiaux ou psychosociaux liés à votre hospitalisation ou au suivi ambulatoire.

Pour entrer en contact avec le service social :

- lors de votre admission à l'hôpital, adressez-vous à l'Accueil qui vous mettra en relation avec un-e assistant-e social-e ;
- durant votre hospitalisation, formulez la demande au médecin ou à l'infirmier-e ;
- à la Maternité, en vous adressant directement au guichet d'information au niveau 3.

L'AUMÔNERIE ŒCUMÉNIQUE

Le Service d'aumônerie offre une présence à l'ensemble des malades et assure une prise en charge des besoins spirituels et religieux des patient-e-s en collaboration étroite avec les équipes soignantes.

Lors de votre hospitalisation, il est possible que des aumôniers viennent à votre rencontre quelles que soient vos croyances ou vos valeurs. Ils vous offriront une écoute attentive qui permet une construction de sens, une expression des émotions, une aide à la décision. Ceci dans un esprit d'ouverture et sans nécessairement aborder la question religieuse.

Si tel est votre désir, ils pourront aussi vous offrir un accompagnement spirituel, prier avec vous ou célébrer un sacrement de l'Eglise. Ils pourront vous mettre en lien avec un membre de votre communauté religieuse, chrétienne ou non.

**Les aumôniers
vous offriront une
écoute attentive.**

Si vous souhaitez rencontrer ces personnes, adressez votre demande au personnel soignant ou médical, ou appelez directement le secrétariat de l'aumônerie au n° +41 (0)21 314 50 35 ou n° interne 45035.

Des Bibles ou autres textes religieux en différentes langues sont également à votre disposition.

Le culte et la messe sont célébrés chaque dimanche et certains jours de fête.

Vous pouvez manifester votre désir d'y participer auprès du personnel soignant qui vous en indiquera le lieu. La Chapelle œcuménique est ouverte 24 heures sur 24 au niveau de l'entrée principale du bâtiment hospitalier. Une messe y est célébrée le mercredi et le vendredi à 12h15 et un recueillement œcuménique s'y tient du lundi au vendredi à 8h30.

Davantage d'informations sont disponibles sur le site www.chuv.ch/aumonerie.

L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLAT

L'équipe du bénévolat du CHUV contribue à l'humanisation des conditions d'accueil et de séjour des patient-e-s et de leur famille. Les bénévoles, spécifiquement formés et encadrés, offrent une présence, une écoute ou une activité récréative telle que la lecture.

Ces personnes interviennent durant la journée dans la plupart des services du CHUV selon une planification hebdomadaire fixe et connue des soignants.

Une équipe plus spécifiquement formée, les « Lucioles », offre aux patients ou à leurs proches une présence dans des situations de crise ou de fin de vie. Cette équipe intervient uniquement sur demande, de jour comme de nuit.



LES DROITS ET DEVOIRS DES PATIENTS

Différentes lois, dont la loi vaudoise sur la santé publique, vous reconnaissent des droits spécifiques en tant que patient-e dans votre relation avec les professionnels de la santé.

Afin de vous faire connaître ces droits et d'en expliquer leur application, nous mettons à votre disposition une brochure d'information préparée par le Service de la santé publique du Canton de Vaud sur les sujets suivants :

- le droit à l'information
- le consentement libre et éclairé
- les directives anticipées et le représentant thérapeutique
- l'accès au dossier
- le respect du secret professionnel
- les dons d'organes et de tissus
- les mesures de contrainte
- le droit d'être accompagné
- le droit au libre choix
- les voies de recours et quelques adresses utiles

Cette brochure est disponible aux « Admissions » ainsi que sur le site www.chuv.ch, rubrique *Patients et familles*.

En cas de problème ou de question sur vos droits en tant que patient-e, vous pouvez contacter le secrétariat de l'Unité des affaires juridiques au n° +41 (0)21 314 18 15.



UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Des règles strictes garantissant la confidentialité, en conformité avec les lois traitant de la protection de la personne, sont appliquées lors de la prise en charge des patient-e-s.

Les informations vous concernant sont consultées et partagées entre les différentes personnes qui interviennent dans votre prise en charge. Vous pouvez choisir de restreindre ou de refuser votre consentement à ce partage d'information, en sachant que cette limitation peut éventuellement nuire à votre traitement par manque de disponibilité d'informations essentielles. Sauf avis contraire de votre part et afin d'assurer la continuité de votre suivi médical à votre sortie du CHUV, les informations relatives à votre état de santé et aux soins reçus sont en principe transmises à votre médecin traitant ou à l'établissement qui vous accueille en cas de transfert.

LA COMMISSION D'ÉTHIQUE CLINIQUE DU CHUV : AU SERVICE DES COLLABORATEUR-TRICE-S ET DES PATIENT-E-S

Dans le milieu hospitalier et des soins en général, les situations complexes qui impliquent des conflits de valeurs et appellent une réflexion pluridisciplinaire ne sont pas rares.

Le Département vaudois de la santé et de l'action sociale et la direction du CHUV ont institué une Commission d'éthique clinique pour mener de telles réflexions.

La Commission d'éthique clinique du CHUV est composée de 17 à 23 femmes et hommes d'horizons différents. Ses membres sont des médecins, infirmiers mais également, entre autres, des assistant-e-s sociaux-les, aumônier-ère-s, juristes, éthicien-ne-s, sociologues ainsi que des membres citoyens ne faisant pas partie du monde hospitalier. La Commission peut faire appel à des



consultant-e-s extérieur-e-s, notamment le médecin traitant du ou de la patient-e ou encore un représentant de sa confession religieuse.

La Commission est dotée d'un Bureau constitué de trois de ses membres qui est mobilisable rapidement pour les demandes urgentes.

La Commission a les attributions suivantes :

- elle contribue à l'élaboration de décisions médicales dans une situation clinique concrète, notamment lorsque les choix quant à la prise en charge d'un-e patient-e impliquent un conflit de valeurs ;
- elle édicte des lignes directrices concernant des situations cliniques générales qui impliquent des éléments éthiques et qui peuvent se rencontrer dans la pratique médicale hospitalière ;
- elle peut participer, en coordination avec les structures existantes dans ce domaine, notamment les Commissions d'éthique de la recherche de la Faculté de biologie et de médecine, à la formation continue en éthique clinique du personnel médical et soignant ;
- elle peut être consultée sur des questions hospitalières et de santé publique.

La Commission peut être saisie par un-e patient-e du CHUV (ou par son représentant thérapeutique, son représentant légal, ses proches, son médecin traitant ou une association de patients), par le personnel du CHUV, un membre de la Commission, la Direction générale du CHUV, les instances sanitaires cantonales ou par la Faculté de biologie et de médecine.

La Commission d'éthique clinique émet des avis consultatifs qui ne se substituent pas à la décision des médecins concernés : ceux-ci restent in fine les seuls responsables de l'attitude à adopter à l'égard du ou de la patient-e.

Les lignes directrices établies par la Commission n'ont pas force de loi, mais visent à définir des modèles de référence pour le personnel médical et soignant qui se trouve confronté à de telles situations.

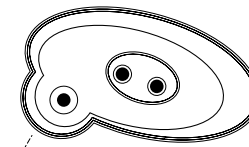
Sauf cas d'urgence, toute demande adressée à la Commission doit être faite par écrit à son secrétariat à l'adresse suivante :

Secrétaire de la Commission d'éthique clinique du CHUV
Direction médicale
Bugnon 21, 1011 Lausanne

Tél. +41 (0)21 314 60 85
Fax +41 (0)21 314 18 18
E-mail : ethique@chuv.ch

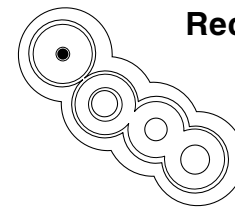
Recherche, enseignement et relève

Fondation CHUV
pour la relève dans
les métiers de la santé

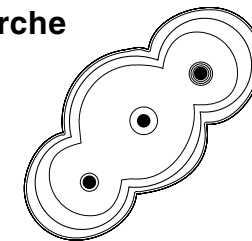


Contactez
la Fondation

Faire un don



Recherche



Enseignement

Parallèlement aux soins qui y sont dispensés et qui sont évoqués dans cette brochure, le CHUV assume une mission universitaire dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, en collaboration avec la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne.

RECHERCHE

La recherche obéit à des règles spécifiques, légales et éthiques. Ces activités de recherche exigent le consentement informé des patient-e-s à qui elles sont proposées, sauf lorsqu'elles s'appliquent uniquement à des données et/ou des prélèvements biologiques anonymisés.

Dans ce dernier cas et **sauf opposition de votre part**, les données et prélèvements biologiques recueillis pour les besoins de votre traitement seront conservés et susceptibles d'être utilisés sous forme anonymisée pour la recherche médicale et l'amélioration des traitements.

Dans les autres cas, pour toute recherche impliquant votre participation active ou utilisant vos données ou vos prélèvements biologiques en lien avec vos données médicales, **votre consentement explicite** demeurera nécessaire.

Vous êtes entièrement libre de participer ou non à ces activités de recherche et vous conservez le droit d'exprimer votre opposition ou celui de retirer votre consentement en tout temps, sans aucune incidence sur l'attention et les soins qui vous seront prodigués.



Pour en savoir plus sur l'activité de recherche ou communiquer votre opposition à l'utilisation de vos prélèvements et données médicales pour la recherche, une information est à votre disposition à l'hôpital. L'Unité des affaires juridiques se tient à votre entière disposition pour toute question à ce sujet au n° +41 (0)21 314 18 15.

ENSEIGNEMENT

Le CHUV, en tant que place de formation universitaire étroitement liée à la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne, accueille des étudiants dans tous les domaines des métiers de la santé. Ces personnes impliquées dans votre prise en charge sont en formation. En tant que patient-e, vous serez amené-e à les rencontrer. Elles sont supervisées par des professionnels compétents qui s'assurent de la qualité de leurs prestations. Pour autant que votre état le permette, vous pouvez être sollicité-e pour apporter votre concours à cette mission. Vous pouvez le refuser, si cela vous expose à des désagréments importants.

FONDATION CHUV POUR LA RELÈVE DANS LES MÉTIERS DE LA SANTÉ

D'ici 2020, le secteur de la santé devra employer 25'000 personnes supplémentaires et remplacer 60'000 collaborateur-trice-s qui auront atteint l'âge de la retraite. La Suisse a ainsi un besoin urgent d'augmenter le nombre des spécialistes de la santé.

Il est en effet essentiel de soutenir dès aujourd'hui les initiatives qui permettent d'assurer la relève dans ce secteur, pour que les professionnels de demain continuent à répondre au mieux aux futurs besoins de la population.

Pour pallier la pénurie dans le canton de Vaud et au CHUV en particulier, la Fondation CHUV pour la relève dans les métiers de la santé a été créée en 2010. Celle-ci a pour but de promouvoir ces professions et d'en renforcer l'attractivité.

CONTACTER LA FONDATION

Le secrétariat de la Fondation se tient à votre disposition pour vous informer des actions soutenues par la Fondation ou répondra avec plaisir à vos questions.

Secrétariat de la Fondation CHUV
pour la relève dans les métiers de la santé
Unité des affaires juridiques CHUV
Rue du Bugnon 21
1011 Lausanne
Tél. +41 (0)21 314 18 15
fondation.releve@chuv.ch

FAIRE UN DON

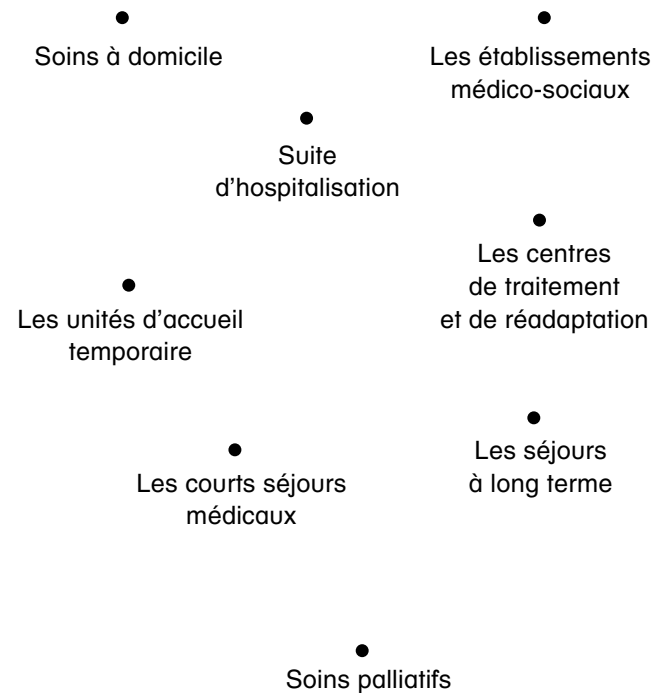
Vous pouvez adresser votre don sur le compte bancaire de la Fondation ou prendre contact avec le secrétariat de la Fondation pour discuter de modalités particulières.

Compte bancaire de la Fondation
Banque cantonale vaudoise (BCV), 1000 Lausanne
Compte IBAN : CH1400767000T52536001

Si un-e donateur-trice ne souhaite pas que son nom soit associé à sa démarche, le don peut être identifié par l'intitulé et le numéro du fonds, sans référence au ou à la donateur-trice. Une attestation de don est remise aux donateur-trice-s pour une éventuelle déduction des impôts.

La Fondation vous remercie de votre soutien et se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Votre départ: quelles suites à votre hospitalisation?



SOINS À DOMICILE

L'intervention des soins à domicile s'organise **avant votre départ** de l'hôpital par les infirmier-ère-s de liaison. Ils ou elles peuvent également vous renseigner sur le coût des prestations du Centre médico-social (CMS), qui dépend de votre situation financière et de votre assurance maladie. Parfois, un certain délai est nécessaire entre le retour à votre domicile et la première intervention du CMS.

Les soins à domicile sont regroupés dans les CMS établis dans les villes et les quartiers des grandes villes et offrent leurs prestations dans l'ensemble du canton.

L'aide fournie couvre une large gamme de services, parmi lesquels :

- des soins d'hygiène et de confort
- des soins infirmiers (adultes et enfants)
- de l'aide au ménage et à la famille
- la livraison des repas à domicile
- un service social (soutien psychosocial, aide et conseils dans les démarches administratives et financières)
- un traitement d'ergothérapie (rééducation aux activités de la vie quotidienne et mise en place de moyens auxiliaires dont vous avez besoin)
- la prévention et des conseils

SUITE D'HOSPITALISATION

Si votre état de santé est bon et que votre entourage peut vous apporter de l'aide, vous allez alors rentrer chez vous et votre médecin traitant prend le relais de l'équipe hospitalière.

Cependant, il se peut qu'une suite d'hospitalisation soit à envisager. Le médecin qui est votre répondant et les infirmier-ère-s de liaison vous aideront à choisir la solution la mieux adaptée à votre situation.

Le service social du CHUV peut également être consulté. Les assistants sociaux vous renseigneront sur les conditions de financement des séjours de suite d'hospitalisation.

Ceux-ci ne sont pris en charge par les assurances qu'à certaines conditions et dans une proportion variable. Chaque cas doit être considéré en particulier.

Il arrive que la demande des patients pour une place en établissement médico-social (EMS) ou en centre de traitement et de réadaptation (CTR) dépasse le nombre de lits disponibles. Le choix

de l'établissement que vous aurez fait peut en souffrir. Mais les infirmier-ère-s de liaison vous guideront selon les disponibilités des établissements de soins.

LES CENTRES DE TRAITEMENT ET DE RÉADAPTATION

Les centres de traitement et de réadaptation (CTR ou CUTR) peuvent vous accueillir dès que des soins aigus ne sont plus nécessaires mais que votre état nécessite un traitement en milieu hospitalier.

Le but d'un séjour en CTR est l'acquisition d'une autonomie suffisante pour un retour à domicile, soit :

- la poursuite de traitements médicaux et paramédicaux
- une rééducation post-opératoire (motrice/neurologique ou autres)
- l'apprentissage des traitements qui vous permettront d'être le plus autonome possible

Il existe une vingtaine de CTR dans le canton de Vaud, parmi lesquels Sylvana, l'Hôpital de Lavaux, Mottex, l'Hôpital d'Orbe, Chamblon, Miremont, Aubone-Gilly, Château d'Œx, etc.

Certains centres ont des missions spécifiques. Par exemple, La Lignière et Valmont-Genolier sont spécialisés dans la réadaptation après une intervention de chirurgie cardiaque, le CTR de Lavigny, de Valmont-Genolier et de Nestlé sont spécialisés dans la neurologie, alors que le CTR de Rolle est spécialisé dans les problèmes respiratoires.

LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Les établissements médico-sociaux (EMS) offrent un hébergement de jour avec des soins ambulatoires (unités d'accueil temporaire). Vous pouvez aussi y faire des courts séjours, des séjours d'observation, ou encore y être placé-e à long terme.

LES UNITÉS D'ACCUEIL TEMPORAIRE

Si vous souhaitez continuer à vivre chez vous, mais que vous avez besoin d'aide et de soins, un certain nombre d'EMS peuvent vous accueillir en unité d'accueil temporaire (UAT). Vous pouvez vous y rendre pour la matinée, le repas de midi ou du soir, l'après-midi ou pendant la nuit. Vous pouvez aussi combiner ces moments.



Dans le cadre d'une unité d'accueil temporaire, vous pouvez :

- recevoir des soins de base que vous ne pouvez pas effectuer à la maison
- prendre des repas en commun
- participer à des activités sociales et récréatives

LES COURTS SÉJOURS MÉDICAUX

Lorsque votre état de santé est stabilisé mais que votre retour à domicile n'est malheureusement pas possible pour différentes raisons (vous avez besoin de reprendre des forces, votre entourage ne peut pas vous aider), vous avez la possibilité de faire un court séjour en EMS. Seuls quelques EMS offrent cette possibilité, et donc le choix de l'établissement dépend principalement des places à disposition.

Les buts d'un court séjour en EMS sont :

- le suivi de votre état de santé
 - le maintien, voire l'augmentation de votre autonomie dans vos activités de la vie quotidienne
 - l'organisation de votre retour à domicile
- Ces séjours sont limités à 30 jours par an et doivent se terminer par un retour à domicile.

LES SÉJOURS À LONG TERME

Il existe différents types d'EMS qui ont des missions différentes. Le choix du type d'EMS dépend donc avant tout de vos besoins. Compte tenu de l'occupation de ces établissements, il n'est pas toujours possible d'accéder à votre premier choix, mais il existe la possibilité de transfert d'un EMS à un autre. Parfois, les attentes se font dans une structure adéquate, comme l'unité GEHC (situé dans le CUTR Sylvana) et les SPAH (Structure de préparation et d'attente à l'hébergement en EMS) ou encore un EMS, lors d'un séjour provisoire.

Les objectifs des EMS sont :

- d'assurer le bien-être de chaque résident en répondant à l'ensemble de ses besoins dans le respect de son individualité
- d'assurer un environnement et des prestations adaptés à chacun en étroite collaboration avec les proches
- d'assurer un lieu de vie harmonieux

Pour plus de détails, la brochure « Préparons votre sortie de l'hôpital » peut vous être remise par l'infirmier-ère de liaison.

Différents types
d'EMS pour diffé-
rents types de
missions, selon
vos besoins.

SOINS PALLIATIFS

Le but des soins palliatifs est de soulager la souffrance, les symptômes, et d'assurer le meilleur confort et qualité de vie possibles aux malades et à leurs proches atteints d'une maladie évolutive avancée limitant l'espérance de vie.

L'Unité de lits de médecine palliative du CHUV (Hôpital de Beaumont) offre une prise en charge spécialisée aigüe ayant pour objectif la stabilisation des situations complexes et des crises symptomatologiques, psycho-sociales ou spirituelles, en vue d'un retour à domicile ou d'un transfert dans une autre structure.

L'équipe mobile intrahospitalière du Service de soins palliatifs intervient sur demande de l'équipe hospitalière et en partenariat avec elle pour un avis, un soutien dans l'accompagnement, une aide à la réflexion, quel que soit le service d'hospitalisation des patient-e-s. Ces consultations au sein des services de soins peuvent être ponctuelles ou régulières.

L'équipe mobile extrahospitalière de soins palliatifs ARCOS offre une possibilité de suivi hors du CHUV, et notamment à domicile, en partenariat avec les médecins traitants et les CMS.

L'équipe interdisciplinaire du service de soins palliatifs réunit les professions suivantes : aide-soignant-e, assistant-e social-e, aumônier-ère, bénévole, infirmier-ère, infirmier-ère de liaison, médecin, physiothérapeute, psychologue.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe de soins qui s'occupe de vous.

VOTRE SORTIE

Avant votre départ, n'oubliez pas...

- de prendre congé du personnel médical et infirmier (qui a peut-être des informations ou des documents à vous transmettre)
- de retirer les objets ou valeurs déposés dans le service ou à la caisse principale
- d'aviser le concessionnaire TV

Vous avez aussi la possibilité de remplir le questionnaire « Que pensez-vous du CHUV ? » Vos remarques et propositions nous sont utiles pour améliorer nos prestations.



Urgences

144

Urgences vitales adultes et enfants

Urgences 24h/24

0848 133 133

Urgences médicales adultes et enfants

(Centrale téléphonique des médecins
de garde du canton de Vaud)

PERMANENCE

Permanence PMU-FLON
Bâtiment Les Mercier A,
Voie du Chariot 4
1003 Lausanne
Urgences 7j/7
Lundi-samedi, de 7h à 21h
Dimanche et jours fériés,
de 10h à 21h

CONSULTATIONS

Urgences adultes

Service des urgences-CHUV
et Policlinique médicale
universitaire
Rue du Bugnon 44
1011 Lausanne

Urgences accouchements

Tél. +41 (0)21 314 35 05
Maternité/CHUV
Av. Pierre-Decker
1011 Lausanne

Urgences psychiatriques

Tél. 0848 133 133
(Centrale téléphonique
des médecins de garde
du canton de Vaud)

Urgences gynécologiques

Tél. +41 (0)21 314 34 10
Maternité/CHUV
Av. Pierre-Decker
1011 Lausanne

Urgences enfants

Hôpital de l'enfance
de Lausanne
Rue de Montétan 16
1000 Lausanne 7

